

Conseil Municipal du Lundi 10 février 2025
20H30 - Mairie de Montroulet
Salle Jean BUISSON

Présents (Maire et Adjoint(s)) : SAVY Benoît, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno.

Présents (Conseillers municipaux) : BUISSON Michel, CHENE Pierre, FERRAND Patrice, MORICHON Sabrina, RAYMOND Amandine, VAN MALDEGHEM Sébastien.

Collaborateur occasionnel du Service Public : COX Norman

Absent(s) non excusé (s) :

Excusé(s) : BOUROTTE Lætitia

Pouvoir(s) :

ORDRE DU JOUR

Renouvellement à l'adhésion PEFC de Nouvelle Aquitaine.

Le Maire rappelle que la commune bénéficie de cette certification dans le cadre de la gestion de sa forêt communale par l'ONF depuis 2010. La certification, qui garantit à nos acheteurs une bonne gestion environnementale du massif forestier, arrive à échéance en octobre 2025. Ainsi, le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune pour la gestion des 52 ha de forêt communale par l'ONF. Le montant du renouvellement de l'adhésion est de 128€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Don d'une parcelle par André BOISNAUD.

Le Maire explique au Conseil municipal qu'André BOISNAUD, par courrier daté du 20 janvier 2025, a manifesté l'envie de faire don à la commune d'une parcelle de bois, cadastrée E 517, d'une contenance totale de 20 ares et 40 centiares.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Désignation d'élus référents Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABi).

Le Maire décrit au Conseil municipal la procédure d'élaboration de l'ABi lancée au début de l'année 2025 par la Communauté de Communes de Charente Limousine à l'échelle des 58 communes. Pour suivre la construction de cet atlas et pouvoir ensuite le valoriser localement, il est demandé aux différents Conseils municipaux de bien vouloir désigner un élu référent titulaire et un élu référent suppléant. Le Maire propose d'être l'élu référent titulaire et que Céline BOUTAUD soit l'élue référente suppléante.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Demandes de subventions de fonctionnement d'associations en 2025.

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il doit statuer sur des demandes de subventions de fonctionnement reçues en mairie pour l'année 2025. Ainsi, il propose d'allouer à la banque alimentaire 50€, au Comité des fêtes de Montroulet 250€, à l'ADMR de Charente 50€, au Tour de Charente Limousine 100€, à Solidarité Paysan 50€, à l'Association Prévention Routière 50€, à l'AFM Telethon 50€ et à TED 16 50€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Modification des statuts de la Communauté de Communes de Charente Limousine.

Le Maire expose au Conseil municipal que lors du Conseil communautaire du 11 décembre 2024, l'assemblée a délibéré sur la modification des statuts de la Communauté de communes. Ces modifications concernent la redéfinition de l'action sociale d'intérêt communautaire, la volonté de rester l'autorité

organisatrice de gestion de la compétence petite enfance suite au transfert opéré aux communes membres, l'ajout du service de petite enfance mis en place à Brigueuil, le projet du pôle d'appui médical de Champagne Mouton et la suppression des volets foyer de jeunes travailleurs et crématorium.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Débat d'orientation budgétaire 2025

Le Maire présente au Conseil municipal un rapport d'orientation budgétaire sur les dix derniers exercices. Il met en évidence l'ensemble des impacts budgétaires des projets d'aménagement de bourg sur les finances municipales. Celles-ci sont relativement saines en 2025. Alors que les deux tranches d'aménagement de bourg ont été réalisées dans leur totalité, la commune ne connaît aucun endettement et voit un report de fonctionnement qui lui permet d'appréhender l'avenir avec sérénité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Approbation du Compte Financier Unique (CFU).

Le Maire présente au Conseil municipal le CFU qui fait apparaître dans la section de fonctionnement un résultat de l'exercice positif de 48 466,08€ auquel s'ajoute le résultat reporté 242 611,55€ pour un résultat à affecter de 291 077,63€. La section d'investissement laisse apparaître un solde d'exécution cumulé négatif de 31 933,73€ et un solde des restes à réaliser négatif de 30 500 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Affectation du résultat.

Le Maire indique au Conseil municipal que le CFU laisse apparaître un besoin de financement de 62 433,73€ couvert par le solde de fonctionnement reporté. Il propose donc d'affecter cette somme en investissement au chapitre 1068 et d'inscrire le solde de 228 643,90€ en fonctionnement au chapitre 002.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Renouvellement des labellisations « Villes et Villages Fleuris » et « Territoire engagé pour la nature ».

Le Maire annonce au Conseil municipal que les deux labellisations arrivent à leur terme en 2025. Il propose de les reconduire. Pour cela, les dossiers portant les candidatures municipales devront être fournis au plus tard respectivement les 4 et 7 avril 2025.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Ouverture de nouveaux crédits 2025.

Le Maire indique au Conseil municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager des crédits d'investissements en amont du vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits engagés l'année précédente. Le Maire annonce au Conseil municipal que des nouveaux crédits sont à ouvrir pour payer certaines factures dans l'attente du vote du budget prévisionnel 2025. Ces ouvertures engagent les montants suivants 1 242€ pour les plaquettes de bois nécessaires à la végétalisation de la place Jean BREDIER et 921,34€ pour une commande de panneaux de signalisation.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Maintenance du site Internet.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en séance du 23 février 2023, il a été acté de confier la refonte du site à l'entreprise Mateo KOCKEN pour un montant de 1250€ TTC. En outre, devant les difficultés techniques rencontrées lors de son enrichissement régulier, il a été décidé de confier son enrichissement et sa maintenance à la dite entreprise pour un montant de 120€ TTC mensuel. Céline BOUTAUD précise que cette organisation en place depuis plus d'un an donne entière satisfaction. Le Maire propose de reconduire pour un an ce contrat de maintenance et d'enrichissement du site Internet par la dite entreprise.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Questions diverses

Programme FDAC - réfection des voies communales.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en séance du Conseil municipal du 30 septembre 2024 et du 2 décembre 2024 le programme FDAC a été validé sur le principe puis dans ses estimations financières. Il rappelle que le Pré FDAC de la VC (DEMORANGE - Les RIBIERES) prévu par l'entreprise LABBE TP pour un montant de 9 750€ HT n'avait pas été engagé car la participation financière du département de la Charente dans l'opération n'était pas connue. Il semble qu'aujourd'hui la participation de ce dernier ne soit pas remise en cause même si les modalités d'intervention ne sont pas encore définies. En l'état, le Maire propose d'engager ces travaux de préparation de la voie communale (DEMORANGE - Les RIBIERES) et d'en assumer le surcoût le cas échéant.

Opération Vêtements Chartés pour les associations de la commune.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en séance du Conseil municipal du 2 décembre 2024, il a été acté la commande de vêtements à l'effigie de la commune tels que : un Tee shirt à 8 € HT soit 9,60€ TTC et un Sweat à 25€ HT soit 30€ TTC fournis par la société COM'MARIE d'EXIDEUIL-sur-VIENNE. Le Maire avait proposé une prise en charge par le budget communal à 75 % du coût unitaire TTC des vêtements pour les associations, c'est-à-dire de 7,50€ TTC pour le Tee shirt et 22,50€ TTC pour le Sweat. Le reste à charge pour les associations serait alors de 2,10€ sur le Tee shirt et de 7,50€ sur le Sweat. La commande a été livrée et les vêtements seront distribués à réception des factures éditées par l'entreprise pour chaque association.

Travaux de réfection du bâtiment « miellerie ».

Sébastien VAN MALDEGHEM s'interroge sur l'avancée des travaux de réfection de la miellerie municipale. Le Maire indique que le calendrier est pour le moment tenu par les agents municipaux et que l'inauguration du bâtiment devrait se tenir au début de l'été. Il précise qu'une grande partie du matériel a déjà été acquise en 2024 en investissement sur le budget 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h10.

SAVY Benoît - Maire

BOUTAUD Céline - Secrétaire de séance.

